



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 29 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère de la Culture publie une photographie actualisée de la billetterie du spectacle vivant en 2024

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) publie le troisième volet de sa série d'études sur la billetterie du spectacle vivant, initiée en 2023 et reconduite en 2024. Cette nouvelle édition présente les résultats pour l'année 2024 ainsi que l'évolution observée entre 2023 et 2024.

Près de 230 000 représentations de spectacle vivant ont été déclarées en 2024, qui ont rassemblé 65 millions de spectateurs et généré 2,4 milliards d'euros de recettes de billetterie.

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore comédies musicales... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), près de 230 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2024, qui ont rassemblé 65 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 2,4 milliards d'euros.

Par rapport à 2023, le nombre de représentations déclarées sur l'ensemble du champ du spectacle vivant est stable en 2024. Le nombre de billets (gratuits ou payants) progresse de 4 % et la recette totale de billetterie de 11 %.

La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre, mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. Ainsi, les concerts rassemblent près de la moitié du public et génèrent plus de la moitié des recettes du spectacle vivant. Cependant, une représentation sur deux relève du théâtre ou des arts associés, souvent jouée dans des salles de plus petites jauges.

L'Île-de-France concentre 47 % de l'offre de spectacles et 58 % de l'offre déclarée par des sociétés commerciales. La répartition régionale de la programmation des autres déclarants (établissements publics nationaux, structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation, autres associations et organismes publics), dont relève une représentation sur deux, est plus équilibrée entre les régions, de même que l'offre de festivals.

Retrouvez l'étude complète « Billetterie du spectacle vivant en 2024 » consultable en ligne [ici](#) et téléchargeable en cliquant [ici](#).

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr